

Recommandations pour l'accessibilité des projets proposées par la commission accessibilité (dont les membres représentent différents handicaps, sensoriels, moteurs et intellectuels) :

Handicap auditif

S'ils existent, à l'entrée du site (barrière, portail) ou/et à l'entrée de l'immeuble, les systèmes audio situés entre 1,20m et 1,75m de hauteur doivent être équipés d'une boucle à induction magnétique de 1 m² (1m x 1m). Un couplage avec un système visiophonie est fortement recommandé. L'installation de la boucle magnétique doit répondre à la norme 60 118-4.

Les alarmes sonores doivent être doublées d'alarmes visuelles.

Handicap visuel

Faire attention au contraste clair/sombre des couleurs, (un rouge et un bleu n'offrent pas un contraste suffisant). Par exemple, différencier les encadrements de porte et les portes.

Handicap physique

Prévoir l'accessibilité des commandes d'un logement (accès au site, accès à l'immeuble, accès au logement, commandes d'éclairage, etc.) sans risque de chute (proche d'un escalier descendant)

Déficiência intellectuelle

Prévoir une signalétique en pictogrammes (locaux communs).

Stationnement

Dans tous les cas prévoir au moins **1 place de stationnement par immeuble** pour véhicule transportant des personnes handicapées

Pour tous

Privilégier une écriture à gros caractères dans une police de caractères facilitant la lecture d'une personne dyslexique.

Information : messages simples et

clairs Information sonore : diffusion

lente, articulée

Ascenseur :

- Signaler l'ascenseur depuis l'entrée par un pictogramme et fléchage
- Identifier les dispositifs de commande par un pictogramme